



# AGENT-E-S DE DROIT PUBLIC : LA PROMOTION AU CHOIX C'EST... MAINTENANT !



## LA PROMOTION AU CHOIX C'EST....

**QUAND ?**  
LA CAMPAGNE D'AVANCEMENT DE NIVEAU A DÉBUTÉ LE 2 MAI 2022 ET SE TERMINERA LE 29 JUILLET 2022 AVEC LA PUBLICATION AU BULLETIN OFFICIEL DE PÔLE EMPLOI DE LA LISTE DES AGENT-E-S CHOISI-E-S (TABLEAU D'AVANCEMENT).

**QUI ?**  
ÊTRE AU MOINS À L'ÉCHELON  
507 POUR LE NIVEAU 2.1  
576 POUR LE NIVEAU 2.2  
689 POUR LE NIVEAU 3.1  
765 POUR LE NIVEAU 3.2  
  
ET  
AVOIR 4 ANS D'ANCIENNETÉ  
DANS SON NIVEAU D'EMPLOI ACTUEL

Pour aller plus loin : [lire l'instruction](#)



**COMBIEN ?**  
DOTATION NATIONALE : 66 AGENT-E-S (2% DES EFFECTIFS NATIONAUX DES AGENT-E-S PUBLIC-QUE-S)  
DONT :  
• 56 QUOTAS ÉLIGIBLES À UN AVANCEMENT VENTILÉ PAR NIVEAU ET PAR RÉGION EN FONCTION DU NOMBRE D'AGENT-E-S ÉLIGIBLES DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT  
• 10 QUOTAS « RÉSERVE NATIONALE DE QUOTAS ». CETTE RÉSERVE PERMETTRA NOTAMMENT AUX AGENT-E-S PUBLIC-QUE-S AFFECTÉ-E-S DANS UN ÉTABLISSEMENT NE DISPOSANT PAS DE QUOTA D'AVANCEMENT DANS LEUR NIVEAU D'EMPLOI D'ÊTRE NÉANMOINS PROPOSÉ-E-S À UN AVANCEMENT DE NIVEAU. LES DEMANDES DE QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES DEVRONT ÊTRE ADRESSÉES À LA DG JUSQU'AU 30 JUIN 2022 AU PLUS TARD.

**COMMENT ?**  
L'ATTRIBUTION D'UN AVANCEMENT DE NIVEAU S'EFFECTUE PAR APPRÉCIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE DES AGENT-E-S ET AU VU DES PROPOSITIONS MOTIVÉES DES SUPÉRIEURS HIÉRARCHIQUES DIRECTS DES AGENT-E-S.  
  
L'AGENT-E PROMU-E EST POSITIONNÉ-E À L'ÉCHELON IMMÉDIATEMENT SUPÉRIEUR À CELUI QU'IL-ELLE AVAIT AUPARAVANT DANS LE NOUVEAU NIVEAU D'EMPLOI.

**COMBIEN ?**  
DOTATION RÉGIONALE  
2 AGENT-E-S :  
1 ACCÈS DU NIVEAU 2.1 VERS 2.2  
ET  
1 ACCÈS DU NIVEAU 2.2 VERS 2.3



**AVEC LA CGT PÔLE EMPLOI  
BRETAGNE,  
TOUJOURS ACCOMPAGNÉ-E-S,  
JAMAIS SEUL-E-S !**



 **Maintenant c'est à vous d'agir...  
Manifestez-vous auprès de votre  
hiérarchie locale !**  
**BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS !**